



MAIRIE

## ARRETE DU MAIRE N° 23/2023

### ARRETE TEMPORAIRE DE RESTRICTION DE CIRCULATION TRAVAUX DE REVETEMENT DE CHAUSSEE ROUTE DES ROITELETS

Vu le Code des Communes.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3221-4 et 3221-5,

VU le code de la route et notamment son article R 411-25,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-huitième partie-signalisations temporaires) approuvée par arrêté interministériel du 15/07/1974 modifié par arrêté du 06/11/1992,

Vu les travaux de revêtement de chaussée qui doivent être réalisés sur la route des Roitelets, par l'entreprise LA GRAINVILLAISE, pour le compte de la Commune

Considérant que les travaux doivent être réalisés durant la période du 15 au 17 mai 2023,

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers.

### **ARRETE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Au hameau de Limerville, sur la route des Roitelets, l'entreprise LA GRAINVILLAISE réalisera des travaux de revêtement de chaussée durant la période du 15 au 17 mai 2023.
- ARTICLE 2 :** Durant la période du 15 AU 17 mai et en fonction des besoins, la circulation sur la Route des Roitelets sera interdite sauf riverains, de 8h à 18h30.
- ARTICLE 3 :** La circulation de tous véhicules aux abords du chantier, sera réglementée de la façon suivante :  
**Route barrée**  
La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. La signalisation du chantier sera fournie et la mise en place sera maintenue par les soins de l'entreprise LA GRAINVILLAISE.
- ARTICLE 4 :** Copie de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Valmont.

Fait à ANGERVILLE LA MARTEL

Le 13 avril 2023

Le Maire

Laurent VASSEZ

